

ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE DE COMMERCE

(Employée au Canada)

(Renseignements et directives)

1.00 ENTREVUE AVEC LE CLIENT

1.01 RENSEIGNEMENTS À OBTENIR LORS DE L'ENTREVUE

- Vérification de la recherche préliminaire dans les archives des marques de commerce;
- identification de la marque de commerce (le ou les mots qui la composent, le dessin, le cas échéant);
- marque de commerce ordinaire : elle consiste en des mots et/ou des symboles qui distinguent les marchandises ou les services visés;
- marque de certification : elle consiste en une marque employée pour distinguer les marchandises ou les services qui répondent à une norme définie;
- signe distinctif : désigne la forme unique d'un produit, son contenant ou son mode d'emballage;
- nom et adresse du principal bureau ou siège d'affaire du requérant;



© edilex inc. www.edilex.com